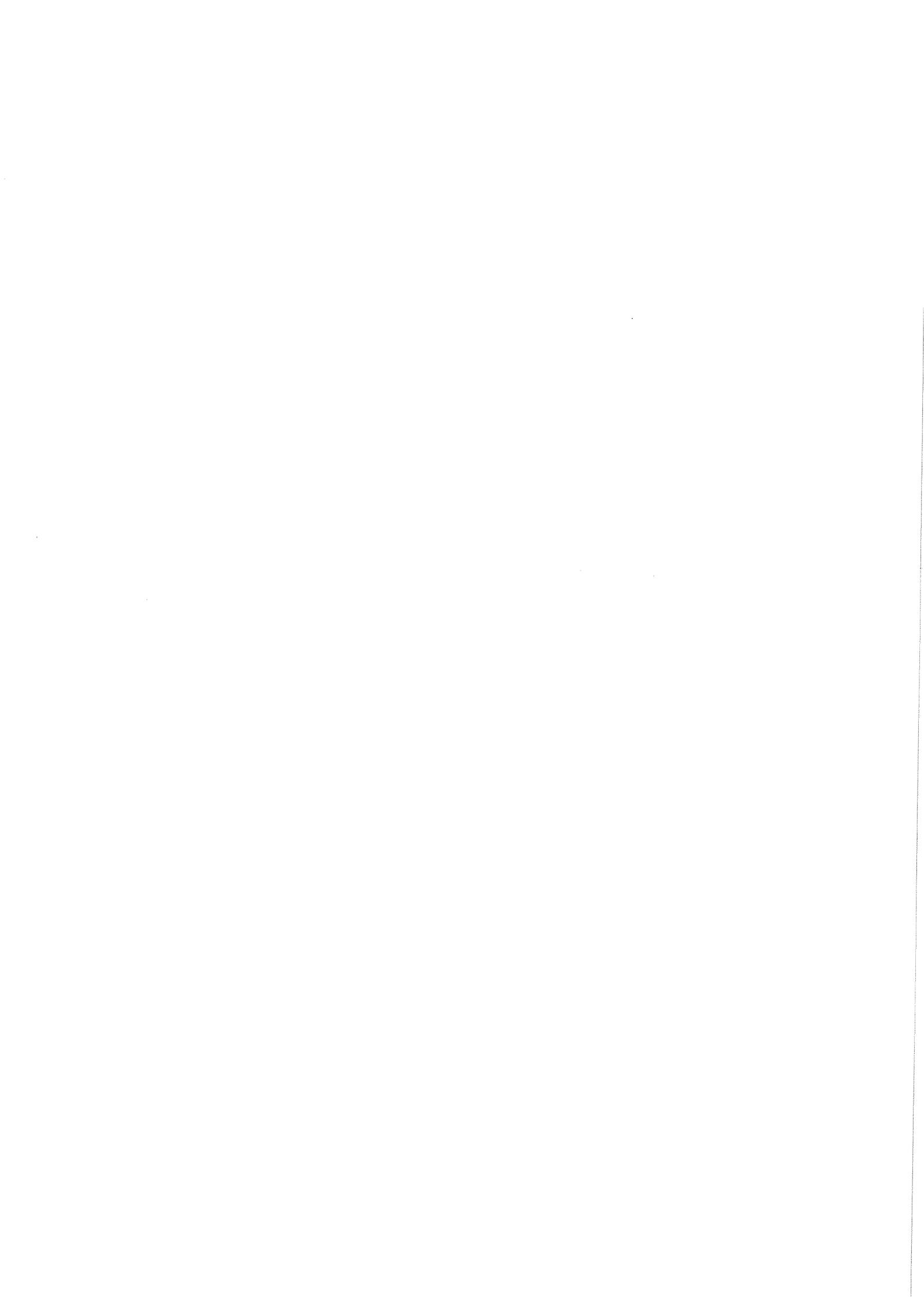


**MUNICIPALITÉ**

**COMMUNE  
DE  
DENGES**

## **PRÉAVIS N° 7 /2019**

**Demande d'un crédit  
extrabudgétaire complémentaire  
de fr. 93'600.00 TTC destiné à  
l'éclairage du Chemin du Chaney**



# **AU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES**

## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2019**

**Demande d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de fr. 93'600.00 TTC destiné à l'éclairage du Chemin du Chaney.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### **1. INTRODUCTION**

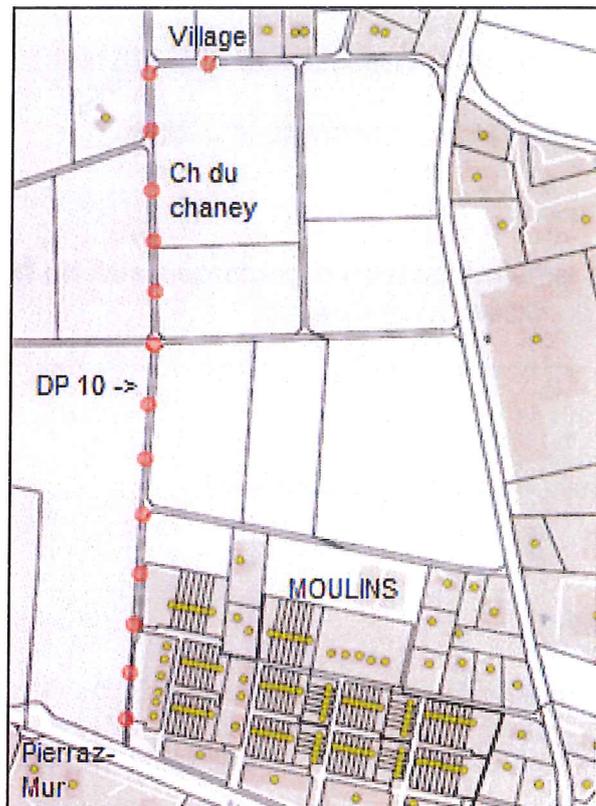
Dans le contexte de réfection de l'éclairage public et des chemins communaux, la Municipalité s'est posé la question de la zone du Monteiron, en particulier le Chemin du Chaney, entre le quartier des Moulins et le village.

En effet, ce tronçon permet aux habitants du village de rejoindre l'arrêt de bus Pierraz-Mur et dans ce cadre, est régulièrement utilisé. Des citoyens ont questionné la commune à ce sujet.

Par ailleurs, l'option d'éclairer ce chemin a été évoquée devant le Conseil en juin dernier sans soulever d'opposition ou de remarque. Un montant de fr. 40'000.00 avait été indiqué en première estimation mais il ne prenait pas en compte le génie civil, d'où la présentation de ce préavis.

### **2. TRAVAUX PROJETS**

Le trajet fait 590 mètres, situé sur le DP10, le long des parcelles 252, 229, 228. Sur ce type de chemin, nous envisageons des luminaires de 4 mètres, avec une distance réglementaire de 40 mètres entre chaque lampadaire, cela fait 14 mâts à installer.



Le chemin n'étant pas équipé, nous avons deux options :

- 14 luminaires LED alimentés par une ligne électrique dans le sol qui nécessite une fouille jusqu'au réseau du village, ou
- 14 luminaires LED autonomes, alimentés par énergie solaire. Avec un coût par luminaire plus élevé mais aucune fouille.

Lorsque la Municipalité a estimé les coûts d'équipement pour l'éclairage de ce tronçon, il est ressorti que rien que la fouille sur plus de 600 mètres (en effet la fouille comprend aussi un tronçon de branchement au réseau de la commune) représentait un coût de plus de fr. 100'000.00.

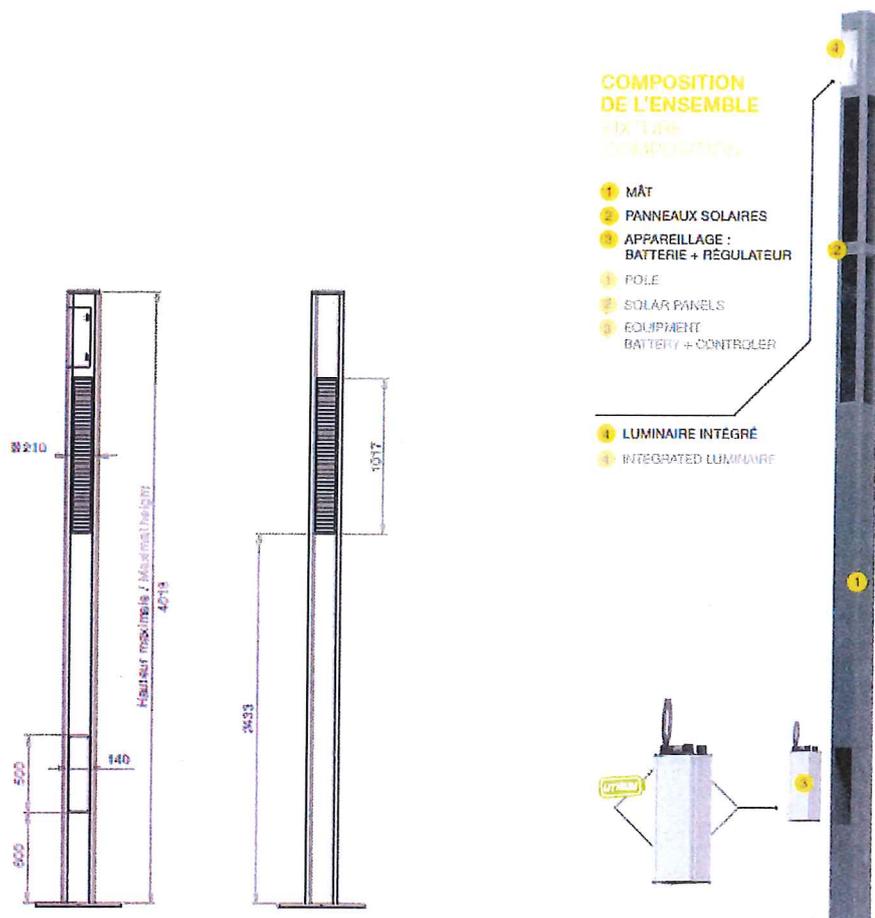
C'est pourquoi, la question de luminaires solaires, autonomes et ne nécessitant pas de gros travaux de génie civil, c'est posé.

Les luminaires solaires se trouvent désormais au catalogue des principaux fournisseurs. Ils ont des performances similaires aux dispositifs standards pour un contexte d'éclairage de chemin résidentiel.

Ils sont équipés de batterie pour fonctionner sous faible ou en l'absence d'ensoleillement et garantissant un fonctionnement de 365 jours par an, moyennant évidemment une exposition suffisante (ce qui est le cas ici). Ils garantissent un fonctionnement sans rejet de CO2.

En terme de fiabilité, pour les dispositifs retenus, nous avons une durée de vie de plus de 100'000 heures et une de vie de batterie de plus de 20 ans.

L'installation est simple, il suffit d'un socle en béton et de fixer le mât.



Luminaire solaire

Le coût d'installation des luminaires solaires se décompose ainsi, selon les offres reçues par la commune :

• 14x luminaires LED solaires + installation	fr.	79'000.00
• Marge divers et imprévus 10%	fr.	<u>7'900.00</u>
Sous-total	fr.	86'900.00
TVA 7.7%	fr.	6'691.00
<b>Total TTC</b>	<b>fr.</b>	<b>93'591.00</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>fr.</b>	<b>93'600.00</b>

=====

### 3. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

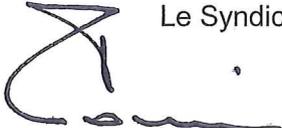
- vu le préavis N° 7/2019 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission Gestion-Finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

#### DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire complémentaire de fr. 93'600.00 TTC pour l'éclairage du Chemin du Chaney ;
2. d'accepter d'amortir sur une durée de 10 ans, la 1<sup>ère</sup> fois portée au budget 2021.

Approuvé en séance de municipalité le 04 novembre 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

 Le Syndic Francis Monnin		 La Secrétaire A.-Sylvie Gevisier
--	--	--

Responsable : Sylvain Piguët, municipal

Denges, le 04 novembre 2019/asg